

Procédure administrative : *Code de conduite et mesures disciplinaires*

Numéro : *PA – 7.022*

Catégorie : *Administration des écoles*

Page : *1*

La procédure administrative PA – 7.022 – Code de conduite et mesures disciplinaires a été abrogée le 3 mars 2008.

Pour des informations sur le code de conduite et mesures disciplinaires, veuillez vous référer aux procédures administratives suivantes :

- P – 7.038 et PA – 7.038 - Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves
- P – 7.040 et PA – 7.040 - Code de conduite
- P – 7.041 et PA – 7.041 - Programmes pour élèves faisant l'objet d'une suspension à long terme ou d'un renvoi

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.